



**Lycée Professionnel
SAUXMARAIS
444, rue de la Chasse
aux Loups
BP 171
50110 TOURLAVILLE**

Tourlaville, le **02 Décembre 2011**

Le *Lycée Professionnel Sauxmarais* procède à une consultation en vue de choisir son fournisseur en fournitures scolaires et de bureau pour l'année civile 2012.

MAPA n°3-2012

PAIN

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

I - Acheteur public

1) Désignation : **Lycée Professionnel Sauxmarais
444, rue de la Chasse aux loups
BP 171
50110 TOURLAVILLE
Représenté par Mr Gérard MAUGER, Proviseur**

II – Procédure

Procédure adaptée (article 28 du CMP) Le présent règlement de consultation fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'établissement : www.etab.ac-caen.fr/lp-sauxmarais/ et sur le panneau d'affichage situé à l'intérieur de l'établissement.

III – Objet du marché

1) Type de marché :

- marché de fournitures courantes

2) forme du marché

- marché à bons de commande art 77 du CMP

IV – Lieu d'exécution

***Lycée Professionnel Sauxmarais
444, rue de la Chasse aux loups
BP 171
50110 TOURLAVILLE***

V – Caractéristiques principales

Voir descriptif technique joint en annexe.

VI – Division en lots

La prestation n'est pas divisée en lot
1 lot unique

VII – Durée du marché

Un an du 1er janvier au 31 décembre 2012.

VIII – Conditions de participation

A) Renseignements d'ordre juridique et économique

Le candidat devra se conformer aux prescriptions de l'article 44 du CMP.

Conformément à l'article 46 III, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai fixé à 8 (HUIT) jours les certificats et attestations figurant au paragraphe I 1° et 2° du même article. Par ailleurs, le candidat devra faire état de ses capacités techniques et économiques (Article 45 du CMP) :

- références professionnelles
- moyens propres à assurer le service après-vente.

Le candidat devra à cette occasion fournir les imprimés DC⁴ et DC⁵ renseignés.

B) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1) <i>Qualité du pain</i>	40 %
2) <i>Prix de vente</i>	40 %
3) <i>Possibilité et délai de livraison</i>	20 %

C) Date limite de retour des offres :

Le Mardi 13 décembre 2011 à midi

IX – Exécution du marché

A) Facturation

Les commandes, les livraisons, la facturation et le paiement seront traitées directement par le Lycée Professionnel de Sauxmarais.

Le principe retenu est 1 bon de commande = 1 facture

La facture établie en au moins 2 exemplaires devra mentionner la référence des articles, leur prix unitaire et le montant par référence. Le total sera porté en bas de page hors taxes et toutes taxes comprises.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être appliqué pour les frais de facturation (frais de gestion – frais d'administration etc ...).

B) Règlement

Le règlement des factures sera effectué par mandat administratif sous 45 jours à réception des documents.

Le Proviseur,
Gérard MAUGER

Marché MAPA n°3-2012

Pain

Annexe technique au règlement de la consultation

Consistance de l'offre :

A) Prix :

Notre besoin journalier en pain se situe entre 90 et 120 pains et entre 35 et 50 baguettes.

Dès lors, les fournisseurs produiront une offre sur les produits suivants :

- Prix TTC unitaire du pain de 400 grammes (en pain blanc et éventuellement en pain biologique)
- Prix TTC unitaire de la baguette (en pain blanc et éventuellement en pain biologique)

L'ensemble des pains devra être livré du lundi au vendredi inclus au plus tard à 6 heures 45.

Les conditions d'achat devront être précisées par le fournisseur (montant minimal de commande, etc...)

Dans l'hypothèse où le produit souhaité par le lycée n'est pas disponible chez le fournisseur retenu, l'établissement se réserve le droit de s'approvisionner temporairement chez un autre fournisseur.

B) Révision du prix :

Les prix proposés sont fermes et définitifs du **1er janvier au 31 décembre 2012.**

Le Proviser,
Gérard MAUGER